

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1106<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 29 janvier 2019,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, M<sup>me</sup> Louise Béliveau; les présidentes des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, M<sup>me</sup> Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la FESP, Mme Michèle Brochu, la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, M<sup>me</sup> Claude Mailhot; les doyens : M. Jean-Marc Charron, M<sup>me</sup> Christine Théorêt, M<sup>me</sup> Francine Ducharme, M. Raphaël Fischler, M. Pierre Belhumeur (en l'absence de M<sup>me</sup> Hélène Boisjoly), M. Shahrokh Esfandiari, M<sup>me</sup> Lyne Lalonde, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Réjean Hébert; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre Baptiste); les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Tony Leroux, M. Jesus Vazquez-Abad, Mme Line Castonguay; les étudiants : M<sup>me</sup> Marie-Jeanne Bernier, M. Martin St-Pierre, M. Antoine Bertrand-Huneault; les observateurs: M<sup>me</sup> Marie Claude Binette, Mme Diane Sauvé (en l'absence de M. Richard Dumont); le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1106-5, du VRAEE : Mme Diane H Raymond, conseillère; pour la délibération CE-1106-6.1, de la Faculté de l'aménagement : M. Michel Juan Torres, vice-doyen à la recherche; pour la délibération CE-1106-6.3, de la Faculté de médecine : M. Luc DesGroseillers, directeur du Département de biochimie et de médecine moléculaire; pour les délibérations CE-1106-7.1 à 7.4, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Sophie Parent, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, accompagnée, pour la délibération CE-1106-7.4, de Mme Mireille Tremblay, directrice du Département de linguistique et de traduction; pour la délibération CE-1106-8.1, de la Faculté de droit : M. Michel Morin, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche; pour les délibérations CE-1106-8.2 et 8.3, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Sophie Parent, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M<sup>me</sup> Marie-Josée Hébert; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest; les doyens: M. Christian Blanchette, M. Frédéric Bouchard, M<sup>me</sup> Hélène Boisjoly, M<sup>me</sup> Pascale Lefrançois, M. Christian Casanova; la représentante de l'École HEC Montréal : M<sup>me</sup> Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M<sup>me</sup> Jacqueline Bortuzzo; un membre diplômé : M. Robin Mercier-Villeneuve; les étudiants : M. Denis Sylvain; les observateurs : M<sup>me</sup> Agnieszka Dobrzynska, M<sup>me</sup> Claire Benoît, M. Richard Dumont

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

---

On signale la nomination de M. Robin Mercier-Villeneuve comme membre indépendant parmi les diplômés nommé par un conseil représentant les diplômés.

CE-1106-1 ORDRE DU JOUR

Le point 5 sera traité immédiatement après le point 7. Au point 7, le sous-point 7.4 sera traité en premier lieu. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1105<sup>e</sup> séance tenue le 11 décembre 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Informations et questions
5. Groupe de travail sur l'intégrité et le plagiat
  - Rapport : Promotion de l'intégrité et prévention du plagiat et de la fraude
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
  - 6.1. Faculté des arts et sciences — Direction
    - Modifications aux programmes de Maîtrise en environnement et développement durable (avec mémoire : 2-023-1-0) et (avec stage : 2-023-1-2) : création de l'option *Perspectives d'aménagement*

- 6.2. École de Santé publique — Direction
  - Modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-1-4)
  - Modification au programme de doctorat en santé publique (3-481-1-1) : création de l'option *Systèmes, organisations et politiques de santé*; abolition des options *Gestion des organisations de santé* et *Analyse des systèmes et politiques de santé*
- 6.3. Faculté de Médecine — Département de biochimie et de médecine moléculaire
  - Modification au programme de Maîtrise en bio-informatique (2-468-1-0)
7. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
  - 7.1. Faculté des arts et des sciences — Département d'informatique et de recherche opérationnelle  
Faculté de médecine — Département de biochimie et de médecine moléculaire
    - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (1-468-1-0)
  - 7.2. Faculté des arts et des sciences — Direction
    - Abolition du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie (1-217-1-0)
  - 7.3. Faculté des arts et des sciences — Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
    - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en histoire de l'art (1-170-1-0)
  - 7.4. Faculté des arts et des sciences — Département de linguistique et de traduction
    - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en linguistique (1-180-1-0) : création des orientations *Langue et société*; *Langue et technologie*; *Langue et cognition*
8. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action
  - 8.1. Faculté de droit
    - Plan d'action pour le programme de Maîtrise en droit des affaires en contexte de globalisation (LL.M.)
  - 8.2. Faculté des arts et des sciences
    - Plan d'action pour le programme interuniversitaire de Doctorat en histoire de l'art
  - 8.3. Faculté des arts et des sciences
    - Plan d'action pour les programmes en Histoire de l'art et en Cinéma et jeu vidéo (Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques)
9. Nomination d'un membre étudiant à la Sous-commission des études supérieures
10. Affaires diverses
11. Prochaine séance
12. Clôture de la séance

CE-1106-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1105<sup>e</sup> SÉANCE

La modification suivante est apportée au procès-verbal mentionné. À la page 5, au cinquième paragraphe de la page, la fin de la phrase se lira : « (...) ainsi que pour la qualité des collaborations interdépartementale, interfacultaire et interuniversitaire, auxquelles le projet a donné lieu. »

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1105<sup>e</sup> séance tenue le 11 décembre 2019, tel que modifié.

CE-1106-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant de la 1105<sup>e</sup> séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1106-4 INFORMATION ET QUESTIONS

Après avoir adressé ses vœux de bonne année aux membres de la Commission, la présidente, Mme Louise Béliveau, présente ce point de l'ordre du jour.

CE-1106-4.1 Portes ouvertes

L'Université a tenu ses *Portes ouvertes* le 27 janvier dernier, accueillant près de 4 000 visiteurs, et présentant un grand succès (notamment, pour une conférence sur le développement durable et l'intelligence artificielle), soulignant la pertinence de cette activité. La Commission félicite et remercie les responsables des différents services et unités académiques dont les équipes participent à l'organisation et à la tenue de cette activité.

CE-1106-5 GRUPE DE TRAVAIL SUR L'INTÉGRITÉ ET LE PLAGIAT  
– Rapport : Promotion de l'intégrité et prévention du plagiat et de la fraude  
2019-0033-1106-646

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, et présidente du Groupe de travail sur l'intégrité et le plagiat, Mme Sylvie Normandeau, présente ce point de l'ordre du jour; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Diane Raymond, conseillère au VRAEE.

Reportant au document 2019-A0033-1106-646, dont les diapositives sont également projetées, la présentation des travaux du Groupe de travail sur l'intégrité et le plagiat rend compte de sa composition ainsi que de ses travaux en regard de la définition d'outils de promotion de l'intégrité et d'outils de prévention du plagiat et de la fraude, et propose des démarches envisagées en regard du développement d'autres outils ou d'actions à privilégier, tant pour les étudiants que pour les enseignants, ainsi que de stratégies possibles de promotion de l'intégrité, à l'aide des outils identifiés, pouvant être appliquées par les unités académiques. Dans ce contexte, des éléments de la présentation portent sur : les objectifs définis (proposition d'actions préventives et éducatives; mise en œuvre de ces actions et d'un calendrier de réalisation; détermination de publics cibles, priorisant les étudiants, ainsi que les professeurs, chargés de cours, enseignants et auxiliaires d'enseignement); les raisons de ces démarches, du point de vue de l'institution (mission de l'institution; valorisation de l'intégrité; qualité des diplômes; valorisation de la créativité, de l'originalité, de l'apprentissage et de la réussite des étudiants; traitement équitable des étudiants), et du point de vue de l'étudiant (importance de l'intégrité aux études et dans la vie professionnelle; valorisation des apprentissages et de la réussite; fierté des accomplissements; protection de l'originalité des productions des étudiants); les constats et les axes d'intervention complémentaires à privilégier (constats sur les situations ou contextes de manquements à l'intégrité ou sur les situations de plagiat, et identification d'interventions en lien avec ces constats, dont : connaissance des règlements; organisation du travail; connaissance des outils; contenus d'information et de sensibilisation qui tiennent compte de l'expérience étudiante; révision de l'organisation et du contenu du site *Intégrité et plagiat*). Des exemples d'actions de promotion et de sensibilisation sont présentés (mots-clic; affiches dans les salles de classe; fonds d'écran; timbres; clips vidéos; balados; diapositives présentées au moment d'examens; plan de cours; activités d'animation en classe [éléments d'information; quiz, mises en situation]; matériel disponible [gabarit PPT et guide]; nouveau site *Intégrité et plagiat*). En regard de la poursuite de ses travaux, le Groupe de travail a identifié des conditions de réussite liées à la définition d'un message institutionnel, adressé aux étudiants, qui soit concerté et appliqué à différents niveaux, et liées à l'appropriation, par tous les intervenants concernés, des outils et des messages définis. Pour les professeurs, chargés de cours, enseignants et auxiliaires d'enseignement, on s'appliquera à la définition d'un Guide des bonnes pratiques pour prévenir la fraude et le plagiat dans les travaux et les examens, à la définition de trucs et astuces, et à l'examen d'un logiciel de détection des similitudes.

Les membres étant invités à présenter leurs questions ou commentaires, on prend note des éléments suivants : en regard de la connaissance des règlements, attendue d'un étudiant, il conviendra également de l'inviter à aborder des questions réglementaires avec son professeur; prévoir d'aborder la problématique de l'établissement de banques de questions d'examens; appréciation des démarches de sensibilisation et de conscientisation, lesquelles encourageront à corriger les actions problématiques; identifier des éléments *usés* de défense ou d' « excuses », qui n'apparaissent plus recevables.

Le représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault, félicite le Groupe de travail pour la présentation. Par ailleurs, il regrette que les écoles affiliées n'aient pas été consultées en amont, selon des modalités qui auraient favorisé leur participation, ainsi que la mise en commun de stratégies et de solutions, en regard de problématiques auxquelles elles se trouvent, elles aussi, fortement confrontées.

La présidente du Groupe de travail, Mme Sylvie Normandeau, reçoit le commentaire présenté, et convient de prévoir la participation de représentants des écoles affiliées au Groupe de travail.

Un second rapport du Groupe de travail sur l'intégrité et le plagiat sera présenté lors de la prochaine séance de la Commission, et portera sur les logiciels de détection des similitudes.

La présidente, Mme Louise Béliveau, rappelle que la campagne de sensibilisation sera lancée le 6 février prochain. Elle remercie la présidente et les membres du Groupe de travail sur l'intégrité et le plagiat pour le travail réalisé.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le rapport du Groupe de travail sur l'intégrité et le plagiat : *Promotion de l'intégrité et prévention du plagiat et de la fraude*, conformément au document 2019-A0033-1106-646.

#### CE-1106-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.3.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Raphaël Fischler, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Michel Juan Torres, vice-doyen à la recherche de cette Faculté.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, présente les projets inscrits au point 6.2.

En l'absence de la doyenne, le vice-doyen aux sciences fondamentales de la Faculté de médecine, M. Pierre Belhumeur, présente le projet inscrit au point 6.3. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Luc DesGroseillers, directeur du Département de biochimie et de médecine moléculaire.

##### CE-1106-6.1 Faculté des arts et sciences — Direction

- Modifications aux programmes de Maîtrise en environnement et développement durable (avec mémoire : 2-023-1-0) et (avec stage : 2-023-1-2) : création de l'option *Perspectives d'aménagement*

---

2019-A0033-1106-635

La modification au programme de Maîtrise en environnement durable (modalité avec mémoire et modalité avec stage) propose principalement la création de la nouvelle option *Perspectives d'aménagement*, s'ajoutant aux quatre options déjà existantes du programme. Composée des segments 01 (tronc commun) et 74, la nouvelle option comporte, pour la modalité avec mémoire, 39 crédits de cours obligatoires (dont 27 crédits attribués à la recherche et à la rédaction du mémoire), et 6 crédits de cours à option, et, pour la modalité avec stage, 27 crédits de cours obligatoires (dont 15 crédits attribués à un stage), et 18 crédits de cours à option. La nouvelle option se pose en continuité avec l'engagement de la Faculté en regard de l'offre de formation en développement durable, en proposant une formation interdisciplinaire mais distincte des offres de formations professionnelles (bien que bénéficiant des contacts déjà établis avec les milieux de pratique professionnels), et définie en regard du contexte spécifique de l'aménagement, tout en permettant une meilleure visibilité de ce champ d'expertise, une valorisation des crédits obtenus dans le cadre du programme de DESS, ainsi que l'application de modalités de cheminement mieux encadrées. Des modifications afférentes sont apportées à la structure du programme. L'établissement de la nouvelle option ne donne pas lieu à la création de nouveaux cours, mais bénéficie de cours déjà existants, dont les cours d'activités et d'ateliers interdisciplinaires AME 6875 et 6090. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1106-635.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Maîtrise en environnement et développement durable (avec mémoire : 2-023-1-0) et (avec stage : 2-023-1-2) : création de l'option *Perspectives d'aménagement*, à la Faculté des arts et sciences (Direction), conformément au document 2019-A0033-110--635.

CE-1106-6.2 École de Santé publique — Direction

- Modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-1-4)
  - Modification au programme de doctorat en santé publique (3-481-1-1) : création de l'option *Systèmes, organisations et politiques de santé*; abolition des options *Gestion des organisations de santé* et *Analyse des systèmes et politiques de santé*
- 
- 2019-A0033-1106-636, 2019-A0033-1106-637

La modification au programme de Maîtrise en santé publique (45 crédits) porte sur les ajustements suivants : appellation des options ; objectifs généraux de la modalité avec mémoire ; objectifs spécifiques de certaines options ; modifications de cours ; ajout de précisions aux dispositions réglementaires (exigences linguistiques). Deux nouveaux cours de sigle MSO sont créés. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1106-636.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur l'appellation de l'option *Une seule santé*, laquelle apparaît reconnue par les milieux concernés.

On prend note d'ajustements à apporter au document de présentation (une série de corrections techniques est signalée, et sera transmise à l'École ; également, on reformulera la description de la modalité avec mémoire (page 6, colonne du milieu), de manière à inclure les nuances nécessaires en regard de la souplesse que l'on veut appliquer à ce cheminement).

La modification au programme de Doctorat en santé publique propose l'abolition des options *Analyse des systèmes et politiques de santé* et *Gestion des organisations de santé*, lesquelles seront remplacées par la nouvelle option *Systèmes, organisations et politiques de santé*. Celle-ci couvrira les champs de recherche des anciennes options, en regroupant plus efficacement leurs composantes et contenus communs, d'autant que la nouvelle option pourra recevoir un plus grand nombre d'étudiants. La structure du programme de Doctorat suivi selon la nouvelle option totalise 90 crédits, répartis selon 81 crédits de cours obligatoires (dont 67 crédits attribués à la recherche et à la rédaction de la thèse), et 9 crédits de cours au choix. Un nouveau cours de sigle SPU est créé en lien avec la nouvelle option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1106-637.

Une remarque porte sur la formulation des objectifs de la nouvelle option dans le tableau de la fiche de programme (pages 6 et 7 du formulaire de présentation), suggérant de reformuler les objectifs relatifs à la formation de professeurs (plutôt que d' « universitaires »).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en santé publique (2-481-1-4), et au programme de Doctorat en santé publique (3-481-1-1) : création de l'option *Systèmes, organisations et politiques de santé*; abolition des options *Gestion des organisations de santé* et *Analyse des systèmes et politiques de santé*, à l'École de santé publique (Direction), conformément aux documents 2019-A0033-1106-636 et 2019-A0033-1106-637.

CE-1106-6.3 Faculté de Médecine — Département de biochimie et de médecine moléculaire  
– Modification au programme de Maîtrise en bio-informatique (2-468-1-0)  
2019-A0033-1106-638

La modification au programme de Maîtrise en bio-informatique (45 crédits) propose des ajustements à la structure, afin d'établir une meilleure cohérence entre les deux cheminements du programme (cheminement avec mémoire, segment 70, et cheminement avec stage, segment 71), ainsi qu'à la répartition de certains cours dans la structure (ajout des cours IFT 6132 et 6285 aux cours à option de chacun des deux cheminements ; retrait du cours BIN 6005 [portant sur la communication en recherche, et réparti sur deux trimestres —BIN 60051 et 60052] des cours obligatoires du cheminement avec stage, pour le rendre optionnel dans ce cheminement, considérant que l'aspect communication en recherche est couvert par le cours BIN 6007 [rapport de stage] ; cet ajustement donne lieu à la réduction du nombre de crédits obligatoires et à la modification du nombre de maximum de crédits des blocs de cours à option du cheminement avec stage). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1106-638.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en bio-informatique (2-468-1-0), au Département de biochimie et de médecine moléculaire de la Faculté de Médecine, conformément au document 2019-A0033-1106-638.

CE-1106-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.1 à 7.4. Pour ces présentations, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences, Mme Sophie Parent, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, accompagnée, pour la délibération CE-1106-7.4, de Mme Mireille Tremblay, directrice du Département de linguistique et de traduction.

CE-1106-7.1 Faculté des arts et des sciences—Département d'informatique et de recherche opérationnelle  
Faculté de médecine — Département de biochimie et de médecine moléculaire  
– Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (1-468-1-0)  
2019-A0033-1106 639, 639.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en bio-informatique propose principalement des ajustements à la structure du programme. Le cours BCM 1521—*T.P. de biochimie I* (2 crédits), actuellement obligatoire, deviendra optionnel, et sera déplacé au bloc 02D; cette modalité permettra de diminuer le nombre de crédits de cours obligatoires et d'introduire plus de flexibilité pour le choix des cours à option, mais se pose également en conformité des récentes approches de la discipline de la bio-informatique, pour laquelle les procédures de laboratoire et les grandes quantités de données produites concernent davantage les compétences informatiques, et moins les procédures manuelles. Dans ce contexte, d'autres cours déjà présents dans le bloc de cours obligatoires permettront l'acquisition de la formation pratique de base nécessaire à la formation (dont le cours BCM 2002 [3 crédits], notamment, par l'ajout d'un module de laboratoire optimisé dans le cadre de ce cours). Le nombre de crédits des blocs 70B, 70C, 70D et 70E du segment 70 (cours à option) sera augmenté de 3 crédits chacun (passant de 12 à 15 crédits), améliorant l'offre des contenus de spécialisation. Des ajustements sont apportés à des blocs de cours à option sur des contenus de formation en informatique, notamment par l'ajout de cours de sigle IFT récemment créés; un nouveau cours de sigle BIO sera également ajouté au bloc 02B (BIO 2043—*Statistique pratique pour sciences de la vie*), mieux adapté pour les étudiants d'autres disciplines que celle des sciences biologiques, remplaçant le BIO 2041, retiré de la structure. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1106-639.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en bio-informatique (1-468-1-0), au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences et au Département de biochimie et de médecine moléculaire de la Faculté de médecine, conformément document 2019-A0033-1106-639.

- CE-1106-7.2 Faculté des arts et des sciences — Direction  
– Abolition du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie (1-217-1-0)  

---

2019-A0033-1106-640, 640.1

L'abolition du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie se pose dans le contexte de l'autoévaluation (décembre 2014) et de l'évaluation externe (septembre 2015), dont les conclusions questionnaient la pertinence du programme en regard de divers éléments d'analyse, dont : la spécialisation choisie aux études supérieures par les finissants du programme (des proportions de 85 % des diplômés et de 92 % des étudiants inscrits dans le programme envisageaient la poursuite des études supérieures en psychoéducation); la difficulté, pour les étudiants du programme, d'avoir accès au programme de Doctorat en psychologie de l'Université, considérant, notamment, que l'obtention d'une moyenne générale supérieure à 4 apparaissait plus difficile au programme bidisciplinaire qu'au programme de psychologie; les lacunes du programme quant à la préparation à la recherche; le manque de reconnaissance du programme à l'extérieur de l'École de psychoéducation. Dans ce contexte, la proposition d'abolir le programme a été envisagée en décembre 2015, et considérée dans la mesure où le nombre de places d'étudiants habituellement réservé au programme bidisciplinaire sera ajouté au contingentement du programme de Baccalauréat spécialisé en psychoéducation. En 2017-18, 46 étudiants étaient inscrits dans le programme, et en 2018-19, 18 étudiants y étaient inscrits. Les admissions au programme ont été suspendues à compter du trimestre d'automne 2017. L'abolition du programme sera effective à compter du trimestre d'automne 2019, considérant les modalités de transition prévues (maintien de la fermeture du programme à l'admission; conservé actif jusqu'à ce qu'il ne comporte plus d'étudiants inscrits; désactivation par le Bureau du registraire et retrait de publication sur le site du SAR). La présentation reporte au document 2019-A0033-1106-640.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Psychoéducation et Psychologie (1-217-1-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2019-A0033-1106-640.

- CE-1106-7.3 Faculté des arts et des sciences—Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques  
– Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en histoire de l'art (1-170-1-0)  

---

2019-A0033-1106-641, 641.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en histoire de l'art propose principalement la création de quatre nouveaux cours : ART 2050—*Procédés photographiques, argentique et numérique*; ART 2060—*Modélisation 3D et histoire de l'art*; HAR 2261—*Histoire de l'art dans les collections 1*; HAR 2262—*Histoire de l'art dans les collections 2* (ces deux derniers cours bénéficient de la collaboration du Musée des Beaux-Arts de Montréal; ils seront également ajoutés à la structure des programmes de Majeure et de Mineure en histoire de l'art). La modification propose également l'abolition de trois cours de sigle HAR (HAR 3081, 3175 et 3280), dont les contenus pourront être couverts par d'autres cours déjà existants, ou considérés dans le cadre de la création de nouveaux cours (notamment, en regard d'une refonte prochaine du programme). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reporte au document 2019-A0033-1106-641.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en histoire de l'art (1-170-1-0), au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1106-641.

- CE-1106-7.4 Faculté des arts et des sciences — Département de linguistique et de traduction
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en linguistique (1-180-1-0) : création des orientations *Langue et société*; *Langue et technologie*; *Langue et cognition*
- 
- 2019-A0033-1106-642, 642.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en linguistique se pose dans un contexte de réactivation du programme (lequel avait été fermé à l'admission à compter du trimestre d'automne 2008), en lien avec un renouvellement de la discipline et de ses champs de pratique, se traduisant, à la Faculté des arts et des sciences, entre autres, par le développement de la filière neurolinguistique dans le cadre du programme de Baccalauréat spécialisé en neuroscience cognitive, par l'augmentation des clientèles étudiantes dans les programmes de Mineure en sciences cognitives et de Majeure en linguistique au cours des trois dernières années, et par les besoins et demandes qui en ont découlé quant à une formation longue de premier cycle en linguistique. Dans cette perspective, la modification au programme s'accompagne d'une redéfinition de sa structure et de ses contenus, opérée en fonction de ces nouveaux besoins de formation, et s'appuyant sur les développements les plus fructueux de la discipline, en formulant une offre de formation caractérisée par une ouverture interdisciplinaire et par un arrimage avec des problématiques porteuses de la discipline, représentées par l'intitulé des trois orientations créées dans le programme : *Langue et société* (segment 71, comportant 15 crédits de cours obligatoires et un minimum de 21 crédits de cours à option); *Langue et technologie* (segment 72, comportant 24 crédits de cours obligatoires et un minimum de 9 crédits de cours à option); *Langue et cognition* (segment 73, comportant 27 crédits de cours obligatoires et un minimum de 9 crédits de cours à option). Un tronc commun aux trois orientations (segment 01) couvrira l'acquisition des connaissances fondamentales et des habiletés pratiques et réflexives. Le tronc commun comporte un bloc de cours obligatoires sur les *Connaissances de base en linguistique* (bloc 01A, 24 crédits), trois blocs de cours à option (un minimum de 9 crédits de cours à option doit être complété dans ce segment) : *Connaissances approfondies en linguistique* (bloc 01B); *Maîtrise du français* (bloc 01C); *Formation pratique* (bloc 01D, comportant un cours de travail dirigé et un cours de stage de 6 crédits chacun, par la création des cours LNG 3960 et 3970). En plus de couvrir, par son tronc commun, les cinq domaines de base de la discipline (phonétique; phonologie; morphologie; syntaxe; sémantique), le programme modifié favorisera l'utilisation et l'approfondissement des connaissances fondamentales acquises, appliquées en fonction de chacune des trois thématiques associées aux orientations : interaction du langage avec des variables sociales et culturelles, pour l'orientation *Langue et société*; traitement automatique du langage—TAL, ontologies et outils langagiers, pour l'orientation *Langue et technologie*; problématiques de la représentation du langage dans le cerveau humain, mécanismes de production et de compréhension du langage, facteurs internes et externes influant les processus du langage, pour l'orientation *Langage et cognition*. Par ailleurs, chacune des trois orientations comporte des crédits obligatoires en statistique, l'accentuation des contenus en méthodologie ainsi que des contenus relatifs aux aspects quantitatifs et aux dimensions expérimentales de l'étude du langage ayant été priorisée dans le cadre du projet de refonte. La modification à la banque de cours propose la création de cinq nouveaux cours de sigle LNG, la modification du titre de 12 cours, et l'abolition de 3 cours. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2019-A0033-1106-642.

Une remarque porte sur le fait que les étudiants diplômés du programme de Baccalauréat spécialisé en linguistique pourront être admissibles aux programmes de Maîtrise en orthophonie et de Maîtrise en audiologie, sous réserve de satisfaire aux conditions d'admission.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités et contextes de la réactivation de programmes, et sur la différenciation des domaines de la neuroscience cognitive et ceux couverts par la nouvelle orientation *Langue et cognition*, notamment, en regard de



l'information transmise aux étudiants. On prend note de retirer la mention de la cote R minimale, indiquée au début de l'article 3.2 des dispositions réglementaires du programme (page S-1).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en linguistique (1-180-1-0) : création des orientations *Langue et société*; *Langue et technologie*; *Langue et cognition*, au Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1106-642.

#### CE-1106-8 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – PLANS D'ACTION

La présidente, Mme Louise Béliveau, rappelle que les plans d'action facultaires, découlant du processus institutionnel d'évaluation des programmes, sont déposés à la Commission des études pour information. Elle invite les doyens et vice-doyens des Facultés concernées à présenter les plans d'action déposés aux points 8.1 à 8.3.

Le doyen de la Faculté de droit, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, présente le plan d'action inscrit au point 8.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Michel Morin, vice-doyen aux études supérieures et à la recherche de cette Faculté.

Pour la présentation des plans d'action inscrits aux points 8.2 et 8.3, la Commission reçoit Mme Sophie Parent, vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques de la Faculté des arts et des sciences.

##### CE-1106-8.1 Faculté de droit

- Plan d'action pour le programme de Maîtrise en droit des affaires en contexte de globalisation (LL.M.)

---

2019-A0033-1106-643, 2019-A0033-1106-643.1

Le plan d'action relatif au programme de Maîtrise en droit des affaires en contexte de globalisation (LL.M.) répond aux six recommandations émises par le Conseil académique d'évaluation des programmes, et présente les objectifs et actions qui ont été ou seront mis en œuvre, notamment : mise à jour du contenu du programme (dans le cadre de sa refonte); amélioration de l'application pratique des connaissances théoriques (cours et activités); définition de modalités permettant d'assurer une maîtrise suffisante de la langue anglaise par les étudiants, et d'assurer un suivi des étudiants en difficulté; reconnaissance et diversification des filières de recrutement; amélioration de l'organisation des cours, en lien avec la qualité du corps enseignant (par la constitution d'un comité de programme, et par l'établissement de mesures de collaboration, de concertation et de coordination entre les enseignants). La présentation reporte au document 2019-A0033-1106-643; le document 2019-A0033-1106-643.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de droit pour le programme de Maîtrise en droit des affaires en contexte de globalisation (LL.M.), conformément au document 2019-A0033-1106-643.

##### CE-1106-8.2 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action pour le programme interuniversitaire de Doctorat en histoire de l'art

---

2019-A0033-1106-644, 2019-A0033-1106-644.1

Le plan d'action relatif au programme interuniversitaire de Doctorat en histoire de l'art (regroupant l'Université Concordia, l'UQAM et l'Université de Montréal —l'Université Laval s'en étant récemment retirée) présente des actions définies en fonction de quatre grands objectifs : harmonisation de

composantes et de pratiques du programme (incluant des démarches avec le comité directeur du programme et avec les directions concernées des trois établissements); instauration d'une approche renouvelée et claire du bilinguisme du programme (en collaboration avec les corps professoraux de chacune des trois institutions); définition de mesures visant à contrer l'attrition ainsi que la problématique de la durée des études (notamment, en accentuant les qualités de communauté, de synergie et d'attractivité du programme); définition de plans et de stratégies de financement des études. La présentation reportée au document 2019-A0033-1106-644; le document 2019-A0033-1106-644.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour le programme interuniversitaire de Doctorat en histoire de l'art (Programme de Doctorat interuniversitaire en histoire de l'art / Interuniversity PhD in art history — Université Concordia, UQAM, Université de Montréal), conformément au document 2019-A0033-1106-644.

CE-1106-8.3 Faculté des arts et des sciences

- Plan d'action pour les programmes en Histoire de l'art et en Cinéma et jeu vidéo  
(Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques)

2019-A0033-1106-645, 2019-A0033-1106-645.1

Le plan d'action relatif aux programmes en Histoire de l'art et en Cinéma et jeu vidéo (soit les deux secteurs d'études du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences) répond à seize recommandations émises par le Conseil académique d'évaluation des programmes, et présente les objectifs et actions qui ont été ou seront mis en œuvre (pages 4 à 17 du document de présentation). Notamment, les améliorations recherchées portent sur : la problématique de l'attrition et de la durée des études (aux cycles supérieurs) pour certains de ces programmes; le financement étudiant; la compréhension de la finalité de certains programmes, en lien avec la compréhension de la préparation effective à l'insertion professionnelle (suggérant une mise en valeur des compétences générales développées dans les programmes); la vérification de contenus de formation en regard de l'évolution de la discipline cinématographique; la teneur des contenus de formation pratique; la diversification des modalités d'évaluation des apprentissages aux cycles supérieurs. La présentation reportée au document 2019-A0033-1106-645; le document 2019-A0033-1106-645.1 porte sur le rapport synthèse du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté des arts et des sciences pour les programmes en Histoire de l'art et en Cinéma et jeu vidéo (Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques) : Section Histoire de l'art : Baccalauréat spécialisé en histoire de l'art (B.A) (1-170-1-0); Maîtrise en histoire de l'art (M.A.) (2-170-1-0); Section Cinéma et jeu vidéo : Baccalauréat en cinéma (B.A.) (1-171-1-1); Baccalauréat en écriture de scénario et création littéraire (B.A.) (1-173-1-0); Maîtrise en cinéma (M.A.) (2-171-1-0); Doctorat en études cinématographiques (Ph.D.) (3-171-1-0), conformément au document 2019-A0033-1106-645.

CE-1106-9 NOMINATION D'UN MEMBRE ÉTUDIANT À LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES  
2019-A0033-1106-647

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la Commission à procéder à la nomination d'un membre étudiant à la Sous-commission des études supérieures, considérant la recommandation transmise par l'association étudiante reconnue (lettre consignée au document 2019-A0033-1106-647).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme Mme Solène Doutrelant (étudiante aux cycles supérieurs au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences), comme membre étudiant à la Sous-commission des études supérieures, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2020.

CE-1106-10 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1106-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 19 février 2019, à 14 heures.

CE-1106-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 44.

Adopté tel que modifié, à l'unanimité, le 19 février 2019 – délibération CE-1107-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot